



# Municipalité de La Doré

4998 rue des Saules, La Doré (Québec) G8J 1G9  
Tél.: (418) 256-3545 - Téléc.: (418) 256-3496

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, Directrice générale de la Municipalité de la paroisse de La Doré que lors de la séance du 5 février 2018 à 20h00 au 4998, rue des Saules La Doré, un nouveau code d'éthique et de déontologie municipal sera adopté par le conseil municipal:

### **Résumé du projet de règlement :**

« Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites. »

Toute personne qui désire prendre connaissance du projet de modification du code d'éthique et de déontologie municipal peut le faire en s'adressant à l'hôtel de ville de La Doré aux heures régulières de bureau.

Donné à La Doré, ce 16 janvier 2018.

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 9h et 16h le 16 janvier 2018.

Josée Bau,  
Agente administrative